

Département de l'Ardèche
Commune de
SAINT ALBAN-AURIOLLES
07120

PROCES VERBAL
Séance du Conseil Municipal du 15 JUIN 2022

Étaient présents :

Mesdames BOICHUT Lison, CHAILLET Marie-Françoise, SEGRETO Lorraine, VANESSE Carole.

Messieurs BEAUMEL Cédric, BESSET Claude, CLEMENT Nicolas, DEVANCIARD Gilles, JAUZION-GRAVEROLLE Vincent, LEBRE Jeremy, LUCENAY Jean-Claude, THIBON Max.

Absents avec pouvoir :

Mme DAUTELLE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BOICHUT Lison
Mme BOURRA Anaïs donne pouvoir à M. BESSET Claude

Absent :

Mme CAMBERLEIN Hélène

Date de convocation : 9 JUIN 2022

Secrétaire de séance : Mme SEGRETO Lorraine

Ouverture de séance 19H30

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture de l'ordre du jour.

Finances

- Budget n°51500 (Principal) : Décision modificative n°1 : Équilibre des écritures d'amortissement.
- Budget n°51501 (Boutique musée) : Tarifs de vente 2022 des produits vendus en boutique.
- Adoption du référentiel M57.

Loyers

- Renouvellement bail professionnel : Cabinet d'infirmières (situé au 55 avenue Pasteur)

Communauté de communes

- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Chats errants

- Convention 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants.

Voirie

- Autorisation de signer les documents relatifs à la régularisation de l'emprise et à la vente par la commune d'une partie de la parcelle 021 b 1254 – lieudit « Chavetourte ».
- Autorisation de signer les documents concernant la division et l'acquisition par la commune d'une partie des propriétés cadastrés 021 A 199-204 lieudit « Champagnac ».

Bibliothèque municipale

- Convention de mise à disposition de matériel : Victor Reader Stratus – Lecteur de livres parlés.
- Tarifs 2022

Aire de Camping-cars

- Présentation du projet et demande de subventions auprès de la Région.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la boule saint-albanaise.

Association Les boules Saint-Albanaises.

- Subvention pour le tournoi

Divers :

Recrutement d'un agent saisonnier au service technique à partir du 01/06/22

Portes ouvertes salle intergénérationnelle

Questionnaire auprès de la population pour la mise en place d'une vidéo surveillance aux PAV.

Madame CAMBERLEIN entre dans la salle du conseil à 19h33.

Finances

M. le Maire donne la parole à M. BESSET.

- Budget n°51500 (Principal) : Décision modificative n°1

Modification du budget principal pour équilibrer des écritures d'ordre.

Pour équilibrer les comptes, il faut :

- Diminuer le compte 10226 (taxe d'aménagement) de 8413€ (50 000€ - 41 587€)

VOTE :

ABSTENTION : 3 (MF. CHAILLET, G. DEVANCIARD, M. THIBON)

CONTRE : 0

POUR : 12

- Budget n°51501 (Boutique musée) : Tarifs de vente 2022 des produits vendus en boutique.

Comme chaque année il faut voter les tarifs des produits vendus par la boutique du musée du Mas Daudet. Ces articles sont très diversifiés (Livres, bijoux, savons, produits alimentaires). Afin de suivre l'inflation et ne pas empiéter sur la marge M. le Maire et M. BESSET pensent qu'une augmentation de 2% des tarifs serait judicieuse. M. le Maire met donc les nouveaux tarifs au vote.

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (MF. CHAILLET, M. THIBON)

POUR : 13

- Adoption du référentiel M57.

Sur proposition de M. Lagrange, conseiller aux décideurs locaux, la commune de Saint-Alban-Auriolles a été sélectionnée pour l'expérimentation de la mise en place du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023. Ce référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé à l'ensemble des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2024 et remplacera l'actuel référentiel M14.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Loyers

- Le cabinet des infirmières

M. le Maire explique que le dernier bail date de 2016 pour une durée de 6 ans. Il a donc demandé à Madame Jessica HERAUD-GUIGON un rendez-vous afin d'échanger sur les termes du bail. Ils ont pu également discuter de quelques modifications à entreprendre pour améliorer le quotidien du cabinet. Le nouveau bail propose un loyer à 150€ par mois et 45€ de charges locatives. M. le maire soumet au vote ce renouvellement de bail.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Communauté de communes

- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

En titulaire : Claude BESSET

VOTE :

ABSTENTION : 3 (MF. CHAILLET, G. DEVANCIARD, M. THIBON)

CONTRE : 0

POUR : 12

En suppléant : Nicolas CLEMENT

VOTE :

ABSTENTION : 3 (MF. CHAILLET, G. DEVANCIARD, M. THIBON)

CONTRE : 0

POUR : 12

Chats errants

- Convention 2022 de stérilisation et d'identification des chats errants.

M. le Maire donne la parole à Mme SEGRETO. En 2021, nous avons pu stériliser 15 chats. Il y a tout de même eu un léger déplacement du forfait de stérilisation car nous avons eu plus de femelles que de males et qu'une majorité de femelle était pleine (l'acte chirurgical pour enlever les chatons est un coût supplémentaire).

La Fondation 30 Millions d'Amis subventionne à hauteur de 50% la dépense des stérilisations.

Cette année nous proposons de renouveler la convention pour 15 stérilisations + Identification.

Le coût sera de 525 €.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La séance est levée à 19H48 et reprise à 19H51, pour imprimer et distribuer des documents.

Voirie

- Autorisation de signer les documents relatifs à la régularisation de l'emprise et à la vente par la commune d'une partie de la parcelle 021 b 1254 – lieudit « Chavetourte ».

M. le Maire explique qu'à la suite d'un rendez-vous avec M. ROUSSEL Bruno, celui-ci lui a fait part de son intérêt pour la parcelle 1254 section 021 B1 permettant notamment de régulariser l'entrée de sa propriété. M. le Maire souhaite découper la parcelle afin que la commune garde une portion convenable pour la voirie. La parcelle serait donc de 81m², en sachant que le m² de terrain constructible est au minimum de 40€, le prix proposé sera donc de 3240€. M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ces documents.

VOTE :

CONTRE : 2 (G DEVANCIARD, M THIBON)

ABSTENTION : 1 (M.F CHAILLET)

POUR : 12

- Autorisation de signer les documents concernant la division et l'acquisition par la commune d'une partie des propriétés cadastrés 021 A 199-204 lieudit « Champagnac ».

Après un appel de M. Vincent JOUVE, Mme BOICHUT (adjointe) et M. le Maire ont pu constater que, suite au passage d'un camion sur l'accotement de la route, le mur de soutènement de la route VC n° 12 s'ouvre dangereusement. Vincent ROUX (responsable de la voirie à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche) est venu constater le risque d'effondrement de la voirie communale. De ce fait il faut élargir la route et refaire le mur de soutènement. Il est nécessaire d'amputer 86 m² à la propriété de M. JOUVE. Le terrain est planté en vignes. Le prix d'un hectare de terrain agricole est aujourd'hui à 15 000€, soit une acquisition foncière pour 129 €. L'estimation de la perte d'exploitation a été calculée avec les données fournies par la cave coopérative de Ruoms.

Avec la destruction de 28 pieds de vignes, la perte a été évaluée à 28 x 1,32 (€/litre) x 38 (années restantes de production) = 1 404,48€. M le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de pourvoir signer ces documents.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Bibliothèque municipale

- Convention de mise à disposition de matériel : Victor Reader Stratus – Lecteur de livres parlés.

M. le Maire souhaite signer une convention de mise à disposition d'un matériel que possède déjà la mairie depuis plusieurs années. Cet appareil sera prêté gratuitement aux personnes qui en ont besoin. Seule une caution de 200€ sera demandée.

Mme CHAILLET demande s'il y a une durée d'emprunt.

M. le Maire explique qu'il n'y a pas de durée concernant l'emprunt de ce lecteur mais qu'il est soumis à la demande.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

- Tarifs 2022

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite ouvrir la culture à tous les foyers. De ce fait il souhaiterait que l'abonnement à la bibliothèque devienne gratuit pour les habitants, et soumis à une caution de 50€ pour les non-résidents.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Aire camping-car

- Présentation du projet et demande de subventions auprès de la Région.

M. le Maire explique que depuis plus d'un an un parking pour les camping-cars est installé derrière le cimetière de Saint-Alban sur une partie de la parcelle D296. Ce parking est très fréquenté, seulement il n'y a ni eau ni électricité et aucun point de vidange pour les eaux usées. La société « camping-car park » a contacté la mairie en fin d'année 2021, pour proposer un projet avec 11 emplacements. Celui-ci vise à aménager la zone déjà occupée. L'entrée à cette aire sera payante (12 €). Les camping-caristes auront accès à l'électricité, l'eau et pourront vidanger leurs eaux usées. Les communes de Ruoms et Sampzon viennent de s'équiper d'une aire aménagée pour les camping-cars et les tarifs varient entre 12,60€ et 14,50€. Le coût de l'installation d'une aire aménagée de camping-cars est de 47 398 € HT (56 877€ TTC).

Ce projet est subventionné par la région à hauteur de 40%.

M. le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

M. THIBON se dit favorable au projet mais pas à l'emplacement. Il considère que le terrain devra servir à un agrandissement potentiel du cimetière.

M. le Maire explique que les camping-caristes sont toujours très enthousiastes par rapport à l'emplacement lors qu'il s'y rend pour vérifier la durée de leur séjour. De plus, aucun autre terrain ne peut accueillir ce projet, et il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une offre tournée vers ce nouveau type d'hébergement pour notre commune. En effet, le parking situé de l'autre côté du cimetière (rue Marius Perbost) est en partie en zone inondable. De plus, le projet ne s'étend pas à la totalité de l'espace que possède la mairie derrière le cimetière (parcelle D296 : 2315 m²), il restera un espace équivalent au dernier agrandissement du cimetière (1450 m²) encore disponible pour une nouvelle extension du cimetière.

Mme CHAILLET fait remarquer que le passage de la rue d'Authijol qui donne sur la rue Marius Perbost est très étroit.

M. le Maire répond qu'il a, depuis l'installation du parking pour les camping-cars, fait installer un sens interdit pour les camping-cars. Ces derniers entrent du côté de la rue Marius Perbost et sortent de l'autre côté de la rue d'Authijol jusqu'à la rue de Bourgène.

M. THIBON s'interroge sur une possibilité d'acquisition d'un terrain plus adapté.

M. le Maire explique que la situation financière de la commune ne permet pas d'acquérir un terrain actuellement. Ce projet permet de faire potentiellement gagner environ 11 000€ chaque année à la commune. Il sera possible d'acheter un terrain par la suite si nécessaire.

M. JAUZION GRAVEYROLLE trouve cela délicat de demander des subventions et de décaler le projet dans quelques années.

VOTE :

CONTRE : 3 (M.F CHAILLET, G DEVANCIARD, M THIBON)

ABSTENTION : 6 (L BOICHUT, H CAMBERLEIN, C BEAUMEL, V

JAUZION GRAVEYROLLE, J LEBRE)

POUR : 6

- Association de la « Boule Saint-Albanaise »

Dans le cadre du Grand Prix de Saint-Alban-Auriolles qui aura lieu le 2 Juillet 2022, l'association « La boule Saint-Albanaise » remet aux vainqueurs des lots avec plus de 1000€ de prix. L'association sollicite une subvention. Cette association compte plus de 60 adhérents. Afin de soutenir cette manifestation, M. le Maire propose

d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 €.

VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Divers

- M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'un nouvel agent a rejoint le service technique depuis fin juin pour un CDD de 6 mois.
- M. le Maire explique qu'il souhaite faire découvrir aux administrés l'avancement des travaux de la Salle intergénérationnelle (ancien Foyer Rural). En effet la majorité des travaux extérieurs étant terminés, il est important de montrer que le chantier avance. Cette journée « portes ouvertes » est prévue le 25 Juin 2022 à 11h.
- M. le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur le sujet de la vidéo-surveillance aux Points d'Apports Volontaires (PAV). En effet, les incivilités sont récurrentes. Nos agents communaux passent énormément de temps à nettoyer les PAV et à rendre accessible les bacs. Est-ce qu'un système de vidéosurveillance réduira les incivilités au PAV ?
Mme CHAILLET explique qu'il sera difficile de régler le problème avec des caméras car il y aura potentiellement des dégradations envers ces caméras.
M. THIBON ajoute qu'il est surement plus intéressant de regrouper les achats de caméras par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche du fait de la compétence « déchet » pour avoir des tarifs avantageux.
M. le Maire explique que la vidéo-surveillance n'est pas une compétence la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, donc il n'est pas possible de créer un marché commun. Cependant, la surveillance des PAV par vidéo-surveillance pourrait être discutée à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Il indique également qu'il souhaite connaître l'avis des habitants et qu'il serait judicieux de créer un questionnaire destiné à la population.

La séance est levée à 20h29.